

REGLEMENT DU CONCOURS « REFONTE DU SITE WEB DE L'USTHB »

Table des matières

1. L'objet du concours
2. Les participants & les conditions de participation
3. Les modalités d'inscription
4. Les critères d'évaluation & notations
5. La sélection
6. La présentation des avant-projets et des projets finaux
7. La propriété intellectuelle
8. L'assistance & Maintenance du site web
9. Le calendrier du concours
10. L'acceptation du règlement
11. Litige

1. Objet du concours

L'objet du concours est la refonte du site web de l'USTHB. Le concours se déroule en deux (02) étapes :

- Etape de conception du site :

Dans une première étape, il est demandé au candidat de proposer une maquette représentant l'aspect visuel général du site et le design graphique de la page d'accueil, et des autres pages (page d'information, page d'actualité, ...), ainsi que les menus et le mode de navigation et de défilement (scrolling) dans les différentes pages.

L'identité visuelle du nouveau site web sera inspirée de l'ancien site. Le logo de l'USTHB reste inchangé, la couleur prédominante est le "Bleu". Les images, les photos et les illustrations doivent être obligatoirement libres d'accès. Elles seront principalement choisies dans le domaine de : l'université, la pédagogie, la recherche et la vie estudiantine en générale.

- Etape de réalisation du site :

La seconde étape, est celle de la réalisation du site web. Cette étape concerne les candidats ayant été sélectionnés dans l'étape précédente. Lors de cette étape les candidats sont tenus de respecter les clauses techniques indiquées dans le cahier des charges du concours.

Il est demandé aussi, aux candidats, de migrer la totalité du contenu du site actuel dans le nouveau site. Le service Web du Centre des Ressources Informatiques (CRI) est disposé à fournir toute la base de données des contenus ainsi que les documents et photos du site actuel.

2. Participants et conditions de participation

Le concours est ouvert à tous : étudiants, travailleurs ou enseignants de l'USTHB ayant des aptitudes et des qualifications dans le web. Les participants peuvent concourir en équipe à leur nom ou au nom d'une association ou d'un club de l'USTHB. L'équipe peut être formée d'une ou de plusieurs personnes.

3. Modalités d'inscription au concours

Les inscriptions se font au niveau du Centre des Ressources Informatiques (CRI) de l'USTHB. Le participant doit signer le présent règlement du Concours après avoir lu et approuvé son contenu. Les participants retenus recevront, par email, le cahier des charges (CDC) du concours qui décrit les besoins fonctionnels et techniques du nouveau site web.

4. Critères d'évaluation & notations

Les critères d'évaluation sont subdivisés en deux parties : Conception et Réalisation.

- Les critères d'évaluation de la conception de la maquette :
 - Originalité & Créativité
 - Aspect visuel et Design graphique
 - Respect de l'identité visuelle de l'USTHB
- Les critères d'évaluation de la programmation du site web :
 - Choix des outils de développement (CMS, ...)
 - Ergonomie & interactivité
 - Migration du contenu
 - Structuration et présentation du contenu
 - Compatibilité avec les navigateurs les plus répondeu
 - Compatibilité avec les navigateurs mobiles (responsive design)

Chaque critère sera pondéré par une note détaillée dans le cahier des charges (CDC).

5. Sélection

Le concours se déroulera en deux étapes. Dans une première étape, les candidats retenus présenteront un avant-projet qui sera évalué par le jury du concours.

L'avant-projet comportera une présentation d'une maquette du nouveau site web dévoilant l'aspect visuel général du nouveau site web.

Les candidats admis à l'étape de présélection, vont concourir, dans une seconde étape, pour l'exposition du projet final par une présentation, devant le même jury, du nouveau site.

6. Présentation des avant-projets et des projets finaux

Les avant-projets et les projets finaux seront présentés devant le jury de présélection et de sélection. Les présentations se dérouleront dans la salle de conférence du Centre des Ressources Informatiques (CRI) de l'USTHB, selon un planning qui sera diffusé aux candidats concernés. Les candidats recevront leur invitation par email. Ils présenteront durant une durée fixée à l'avance l'essentiel de leur proposition (entre 10 et 15 mn pour les avant-projets et entre 15 et 20 mn pour les projets finaux).

7. Propriété intellectuelle

Le candidat cède par les présentes, à l'USTHB, l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle sur les fichiers et données produits dans le cadre de ce concours. Le site web devient la propriété exclusive de l'USTHB. Ainsi, cette dernière disposera d'un droit d'utilisation total sur les codes sources et sur les codes d'accès à tous les fichiers.

8. Assistance & Maintenance su site

Le candidat retenu doit assurer une assistance à maîtriser l'ouvrage, et un accompagnement dans la maintenance du site, en cas de besoin, pour une durée d'une (01) année.

9. Calendrier du concours

- Inscriptions pour la participation au concours : à partir du 08 Mai 2022
- Réalisation de l'avant-projet pour la présélection : jusqu'au 30 Juin 2022
- Présentation des avant-projets par les candidats : le 03 et 04 juillet 2022
- Délibération du jury pour la présélection : le 04 Juillet 2022
- Publication des résultats de la présélection : le 06 Juillet 2022
- Notification aux lauréats présélectionnés pour le projet final : le 07 Juillet 2022
- Réalisation du projet final : jusqu'au 05 Octobre 2022
- Présentation des projets finaux par les lauréats présélectionnés : le 06 Octobre 2022
- Délibération du jury pour la sélection du gagnant du concours : le 06 Octobre 2022
- Publication des résultats du gagnant du concours : le 09 Octobre 2022
- Remise du prix au gagnant du concours : le 10 Octobre 2022

10. Acceptation du règlement



La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat. En cas de force majeure, l'USTHB se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

11. Litige

Le règlement du concours est régi par la réglementation interne de l'USTHB.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.

INFORMATIONS DU PARTICIPANT :

.....
.....
.....
.....

Je déclare avoir lu le règlement du concours relatif à la refonte du site web de l'USTHB et m'engage à respecter les dispositions qui y sont inscrites.

Signature du Participant